Vol. XLII — Saint-Boniface, Manitoba, Mercredi, 18 Juin 1913. — No. 33

ABONNEMENT
Canada .... $1,00 par année
Etats-Unis.... .... 1.50 "
Europe (compris le port)..... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..................12 cents
Chaque insertion subséquente......... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur,
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE MANITOBA

Son Excellence le Delegue Apostolique

Des actions de grâces soient rendues au Représentant du Pape !

Les acclamations qu'Il a entendues sur sa route, et la ville pavoisée, disent notre joie.

Son Excellence le Délégué Apostolique au Canada est arrivée à Saint-Boniface ce matin. Une nombreuse procession, ayant à sa tête Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, a été rencontrer Mgr Stagni à la gare.

Il y a eu réception solennelle à la cathédrale.

Ce soir, séance au Petit Séminaire, et illumination générale dans la ville.

Demain matin, bénédiction du Petit Séminaire; dans la soirée Son Excellence présidera la distribution des prix au Collège.

Vendredi soir, entre huit et dix heures, réception au Club Catholique de Winnipeg; messieurs et dames.

Dimanche, Son Excellence chantera probablement la grand'messe à la cathédrale.

Sa Grandeur Monseigneur Béliveau

Dimanche dernier, Mgr Dugas, vicaire-général du diocèse de Saint-Boniface a annoncé aux fidèles ce grand et magnifique événement :

Sa Sainteté Pie X a accueilli favorablement la demande que Lui avait faite Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface et Elle a appelé à la fonction d'évêque auxiliaire M. l'abbé Arthur Béliveau.

La population de Saint-Boniface, qui a vu grandir le nouvel évêque; qui a connu ses succès de collégien et d'universitaire; qui a vu le jeune prêtre aller chercher des degrés théologiques à Rome; qui, depuis l'a vu à l'œuvre et a pu juger de son haut mérite, la population de Saint-Boniface présente à l'élu du Seigneur des hommages et des vœux ardents,

Benedictus qui venit in nomine Domini.

Affirmons-nous

Les fêtes de la Saint-Jean-Baptiste approchent. Nous devons nous affirmer. Il est très important que la population française de cette province fasse la démonstration de sa force.

Soyons nombreux au banquet du 23 à l'Alexandra;

Soyons nombreux à la procession du 24, à travers les rues de Winnipeg;

Soyons nombreux à la réunion du soir, à l'Auditorium;

Soyons nombreux au Congrès, le lendemain,

Quelques mots a M. Bourassa

Il nous faut, à notre regret, parler de l'article que M. Henri Bourassa publiait dans le *Devoir* du 5 juin et dans lequel il appréciait la loi Coldwell et la conduite de nos trois députés français.

Nous sommes en pleine saison de Saint-Jean-Baptiste, en pleine saison, par conséquent, d'union et de paix pour des Canadiens-français. M. Bourassa sera demain notre hôte, et nous aurions voulu le bien accueillir. Mais il a lui-même invité un débat auquel nous ne pouvons nous soustraire. Car nous n'avons ni le droit ni le désir de laisser attaquer aussi injustement nos amis sans les défendre.

Le directeur du *Devoir* écrit :

Lorsque les catholiques de Winnipeg se présentèrent devant la Commission scolaire pour demander l'exécution des "amendements" Coldwell, les commissaires leur firent observer que le gouvernement, tout en leur permettant d'acquérir ou de louer les écoles catholiques, avait laissé subsister un autre article de la même loi, qui défend de séparer les enfants suivant leur religion. En d'autres termes, le gouvernement du Manitoba avait attaché sa "faveur" avec une chaîne dont l'autre bout restait rivé. Est-ce M. Pelletier qui a fourni le cadenas ?

L'un des signataires de la circulaire de 1912, M. Joseph Bernier, aujourd'hui ministre dans le cabinet Roblin, tout en disant beaucoup d'injures au *Devoir* et à M. Héroux, a confessé récemment que la double taxe, dont il annonçait l'abolition en mai 1912, existait encore en avril 1913. Elle continue de peser sur les catholiques de Winnipeg, de Brandon, de Portage-la-Prairie et du Pas.

De la loi Coldwell en elle-même nous dirons peu de chose. Car nous avons déjà disséqué cette loi, sous les yeux mêmes de nos lecteurs, et nous croyons avoir établi sa parfaite efficacité, du moment que les uns et les autres voudront s'en servir avec droiture La clause qui défend de séperer les enfants suivant leur religion, et que le directeur du *Devoir* signale comme un obstacle fatal à tout arrangement, n'est qu'une disposition générale, virtuellement abrogée à toutes les fins pour lesquelles les amendements Coldwell ont été passés.

A l'accusation de supercherie que M. Bourassa décoche au gouvernement Roblin on pourrait répondre longuement, si les catholiques du Manitoba n'avaient eux-mêmes depuis des années répondu par leur vote !

Le gouvernement Roblin a été, dès son origine, l'ami des catholiques. Il n'a pas pu nous remettre tout ce qu'on nous avait volé, mais il nous a aidés dans la mesure du possible. Ayant à administrer une loi scolaire faite pour nous persécuter, il a mitigé les effets pernicieux de cette loi en l'appliquant avec une largeur de vues telle que des centaines de libéraux canadiens-français, qui votent invariablement pour sir Wilfrid Laurier à Ottawa, appuient sir Rodmond Roblin à Winnipeg. Ces faits sont connus dans tous les publics. M. Roblin est même, de ce chef, l'objet de fréquentes diatribes de la part de ses adversaires, qui l'appellent *l'esclave* de la *Roman Church !*

En face de lui, et aspirant à lui succéder, il y a M. T. C. Norris, M. Ed Brown, M. D A. Ross, M. T. H. Johnston, qui ont inscrit en lettres fulgurantes, à la tête de leur programme, l'Instruction obligatoire, l'Université d'Etat-neutre, l'application rigide de la loi scolaire telle que l'a faite M. Greenway en 1890 et en 1897

En cherchant à discréditer le gouvernement Roblin, M. Bourassa peut constater à quelle œuvre il contribue !

***

Quant à nos trois députés français, leur position est inattaquable.

Ils ont toujours fait consciencieusement leur devoir, et leur passé est sans reproche.

Quand ils arrivèrent sur la scène ils se trouvèrent face à face avec les lois scolaires faites par les prédécesseurs de MM. Hugh John Macdonald et Roblin.

La majorité protestante de la province réclame carrément des écoles publiques, au sens spécial qu'on leur donne quand on veut les distinguer des écoles séparées telles que nous les possédions autrefois. Une presse hostile à l'Eglise catholique nous fait continuellement la guerre et cherche à nourrir contre nous toutes sortes de préjugés.

Ces circonstances difficiles et pénibles n'ont cependant pas découragé nos représentants à la Législature. Depuis des années ils travaillent, en dedans et en dehors de l'enceinte parlementaire. Et ils peuvent aujourd'hui se flatter d'avoir, avec d'autres dont nous ne voulons pas traîner les noms vénérés dans ce débat, réussi à créer une *ambiance* moins antipathique à nos causes. Ils ont obtenu, et ils obtiennent encore, des résultats appréciables. Tout en s'opposant toujours à la Prescription; tout en proclamant sans cesse l'inviolabilité de la Constitution; tout en réclamant la totalité du bien volé, ils mettent à profit toutes les concessions partielles qu'ils peuvent obtenir, et ils profitent de la bonne volonté des hommes partout où ils la rencontrent. En un mot, ils suivent à la lettre la direction tracée aux catholiques par l'Encyclique *Affari Vos.*

C'est cette attitude louable et raisonnable qui nous permet d'entrevoir le jour où la situation s'améliorera encore davantage. M. Bourassa, qui blâme aujourd'hui les amis et les représentants de la minorité de ne pas avoir pu dériver d'un seul coup toutes nos chaînes, aurait fait mieux de ne pas participer lui-même, en 1896 et en 1897, à la fabrication de ces chaînes!

Quand et comment parviendrons-nous à la victoire complète? C'est le secret de l'avenir, des événements, de la Providence, qui qui n'a jamais fait défaut à la minorité et qui a permis qu'au bout de longues années de lutte elle se trouvât plus forte et plus confiante que jamais.

***

M. Bourassa aurait pu contester la valeur des amendements Coldwell, sans pour cela mettre en doute la sincérité de MM. Bernier, Bénard et Préfontaine, qui, eux, croient cette loi capable de remplir la fonction pour laquelle on l'a faite.

Les événements qui accompagnèrent la passation de ce texte se chargent eux-mêmes de justifier nos députés.

Quand ils signèrent la lettre que leur reproche le *Devoir*, ils avaient le droit de croire que la double taxe était abolie puisque tout le monde paraissait d'accord sur la portée des amendements de 1912, et sur l'opportunité de leur mise en pratique immédiate.

M. Coldwell avait déclaré que l'objet de cette loi était de libérer de la double-taxe les catholiques de Winnipeg et de Brandon.

Après le discours de M. Coldwell, un ancien grand-maître des Orangistes, l'hon. M. MacFadden avait appuyé le bill en disant qu'il voulait *justice et franc jeu pour tous.*

Le *Free Press* admettait la valeur des amendements par ces mots:

"On prévoit que le Bureau des Commissaires de la ville de Winnipeg, prendra à sa charge les écoles paroissiales; qu'il gardera les élèves actuels et fera fonctionner ces écoles avec un corps d'instituteurs catholiques.

....

En résumé, on propose que le Bureau des écoles publiques attribue certaines écoles à l'usage exclusif des élèves catholiques et qu'il emploie des instituteurs catholiques pour y enseigner."

Le grand journal libéral paraissait alors accepter cette conclusion, car il ajouta en page de rédaction:

Le projet d'établir des écoles séparées à Winnipeg sous le contrôle public doit être examiné avec soin. On peut soutenir avec beaucoup de force que la réalisation de ce projet serait préférable à la situation actuelle, à laquelle les esprits généreux ne peuvent songer sans malaise.

En un mot, le temps paraissait arrivé où les catholiques seraient appelés à bénéficier des octrois publics scolaires.

Qui dira devant ces faits, dont la véracité peut être contrôlée dans les journaux de mars et avril 1912, que MM. Bernier, Bénard et Préfontaine ont voulu tromper le public en signant la lettre à laquelle le *Devoir* fait allusion ?

La minorité, elle, a bien compris la situation. Aussi, en dépit de la campagne menée si opiniâtrement par le *Devoir* contre cette lettre et la loi qui l'avait provoquée, la minorité a refusé de tourner le dos à ses députés. Elle a refusé de se laisser entraîner dans la campagne d'agitatation que réclamait le *Devoir* à coups de timbale. Il y a trois semaines, M. Joseph Bernier, pris particulièrement à partie par le *Devoir*, a passé sur le corps de ses adversaires—à peu près tous des amis du *Devoir*—qui avaient dénoncé sa conduite, qui avaient blâmé son entrée dans le gouvernement, et dont la bravoure s'est évanouie soudainement en face d'une consultation populaire. Toutes les machinations de candidatures —et Dieu sait avec quel effort on essaya de les monter,— tombèrent les unes à la suite des autres.

M. Bourassa possède un immense talent oratoire; son érudition est grande. Il n'a pas, par malheur, un jugement aussi considérable; il donne trop fréquemment la preuve qu'il n'a pas, non plus, un contrôle suffisant sur sa passion politique pour toujours bien servir les intérêts sacrés dont il se proclame, en de théâtrales déclamations, le champion ardent.

Ainsi, dans l'article qui nous occupe aujourd'hui, il soutient que l'épiscopat est sous la domination des politiciens.

Et pourquoi cette grave accusation ? Tout simplement parceque l'épiscopat n'a pas vu entièrement comme lui dans la question des écoles et n'a pas suivi à la lettre la direction que lui traçait le *Devoir*.

Il y a des orgueils qui sont des incartades de gros calibre. Le coup de boutoir que donne ici M. Bourassa aux évêques canadiens rentre dans cette catégorie.

L'épiscopat de notre pays peut ne pas aimer les feux d'artifice en lesquels M. Bourassa se complait et cependant voir plus juste que lui Dans les pays comme le nôtre, où toutes les religions et les races se croisent, il faut, pour diriger sûrement l'opinion publique, non pas tant de la gesticulation exaltée que du tact, de la générositéd'esprit, de la mesure, de la modestie et de la sagesse.

PROGRAMME

Des Fetes Patriotiques de Winnipeg et St-Boniface

Lundi, le 23 Juin

A huit heures du soir, BANQUET NATIONAL, à l'hôtel Royal Alexandra, sous les auspices de la Société Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg.

SANTÉS ET DISCOURS

Le Roi:

Le Pape et le clergé: Sa Grandeur Mgr. Langevin.

Le Manitoba: Honorable Joseph Bernier.

La province de Québec: M. Henri Bourassa.

Les Provinces Soeurs: Honorable A. Turgeon.

Les Sociétés Saint-Jean-Baptiste de la province et les Sociétés Soeurs: L. H. Fournier.

Les dames: M. Colon.

CHANT NATIONAL

Mardi le 24 Juin

PROCESSION

Organisée par les Sociétés Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg et de Saint-Boniface.

Départ: Eglise du Sacré-Coeur, coin des rues Bannantyne et Lydia à 9.30.

ORDRE DU DEFILÉ

En tête: Grand maréchal, deux assistants maréchaux, drapeau canadien, drapeaux Carillon Sacré-Coeur et français; 36ème Régiment de Saint-Boniface; fanfare et clairon; cadets du Sacré-Coeur de Saint-Boniface; Cadets du Sacré-Coeur de Winnipeg; quatre membres du Comité de Réception.

Vient ensuite la procession divisée en cinq groupes.

1er groupe: Deux commissaires ordonnateurs, fanfare, Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface.

2ème groupe: Deux commissaires ordonnateurs, fanfare, les Sociétés nationales Union Saint-Joseph des Métis, Union Nationale Française, Société Belge.

3ème groupe: Deux commissaires ordonnateurs, fanfare, les délégations des paroisses françaises, le char allégorique du petit Saint-Jean-Baptiste, les sociétés Saint-Jean-Baptiste de la province.

4ème groupe: Deux commissaires ordonnateurs, fanfare, la Société Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg.

5ème groupe: Deux commissaires ordonnateurs, quatre membres du Comité de Réception, voitures des invités.

Parcours de la Procession: Les rues Bannatyne, Isabel, Notre-Dame, Gertie, Cumberland, Hargrave, Portage, Main, Water, Provencher, Aulneau, Cathédrale.

Tous sont priés de se rendre au terrain de la paroisse du Sacré-Coeur, le plus tard à 9.00 heure, afin d'y prendre place chacun dans son groupe. Les tramways y conduisant sont: William Avenue et Belt Line. La rue Lydia, point de débarcation, traverse ces deux lignes.

MESSE PONTIFICALE à la Cathédrale à 10.30 h.

CHOEUR composé de la Chorale de la Cathédrale et du Choeur de chant de l'Eglise du Sacré-Choeur.

Messe de Leo de Merlier avec accompagnement d'orchestre.

SERMON de circonstance: Par un membre de l'épiscopat.

ADRESSE à Monseigneur l'Archevêque de Saint-Boniface.

APRES--MIDI

Pique-nique sur le terrain du Collège. Organisé par la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface.

Après la messe il y aura *diner* sur le terrain du pique-nique.

Un programme de jeux athlétiques et d'amusements divers sera ensuite exécuté durant le cours de l'après-midi.

PROMENADE AUTOMOBILE

Les invités et tous ceux qui veulent les accompagner feront une promenade en automobile à travers Winnipeg et Saint-Boniface. Depart: 3.30 heures de l'Eglise du Sacré-Coeur, coins des rues Bannatyne et Lydia, Winnipeg.

LE SOIR

A huit heures, à l'AUDITORIUM RINK, coin des rues York et Garry, Winnipeg, GRANDE MANIFESTATION NATIONALE, organisée par la Société Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg. Chants populaires, musique et discours patriotiques.

Les orateurs: Révérend Père Portelance, M. Henri Bourassa, et d'autres.

On peut se procurer des billets d'admission au bureau de la Banque d'Hochelaga, à Winnipeg et Saint-Boniface, à la librairie Kéroack, rue Main, Winnipeg chez J.B. Leclerc, Saint-Boniface, aux journaux *La Liberté*, le *Soleil de l'Ouest*, Winnipeg, le *Manitoba*, Saint-Boniface, au presbytère de l'Eglise du Sacré-Coeur, et le 24 juin au soir, à l'Auditorium Rink.

Mercredi, le 25 Juin

CONGRES FRANCAIS, à St-Boniface, dans les salles du Collège, sous les auspices de la Société Saint-Jean-Baptiste Provinciale.

Sont invités à y assister les délégués de chaque société, paroisse, groupe ou colonie de langue française de la province

Première Séance: 9 heures avant-midi: La colonisation. Rapporteur: Sa Grandeur Mgr. Béliveau. Sujet: Immigration catholique de langue française de la province de Québec, des Etats-Unis, de la France et de la Belgique.

Deuxième Séance: 2 heures après-midi: La colonisation. Rapporteur: Honorable Joseph Bernier. Projet d'une Société de Colonisation française pour le Manitoba.

Troisième Séance: A 8 heures: Présentation de voeux avec discours à l'appui. La langue française en rapport avec son enseignement dans nos écoles: Monsieur Roger Goulet, inspecteur des écoles bilingues. La presse catholique: Révérend Père Adam, collège de Saint-Boniface.

Le public est cordialement invité à cette séance, qui comprendra en outre des discours, un programme de musique.

Aux Francais

M. C. Buffet, le président de l'Union Nationale Française à l'honneur d'inviter tous les Français de Saint-Boniface, Winnipeg et la province à participer à la célébration de la Saint Jean-Baptiste le 24 juin. Tous sont priés de se rendre sur les terrains de l'église du Sacré-Cœur, (Belt Line) à 9 heures précises. Signe de ralliement: le drapeau français.

Pour la Securite de l'Empire

Le Très Hon. Winston Churchill, premier lord de l'amirauté, a annoncé aux communes anglaises, jeudi dernier, que le gouvernement britannique commencerait immédiatement la construction de trois dreadnoughts, au lieu d'attendre au mois de mars 1914 pour changer ses plans. Winston Churchill a ajouté que cette mesure était nécessaire à cause du rejet, par le sénat canadien, du bill naval Borden pourvoyant à la construction de trois dreadnoughts.

Un aviateur francais vole de Paris a Berlin en aeroplane

BERLIN.—Le célèbre aviateur français, Marcel Georges Brindejonc les Moulinais, qui avait quitté de Paris le matin, a passé près de Berlin un peu avant midi, et est allé atterrir à l'aérodrome de Johannistal La distance entre ce dernier lieu et le champ d'aviation de Villacoublay est de six cent soixante-quatorze miles, et elle a été franchie en sept heures et quatres minutes par l'aviateur français. L'envolée à été très mouvementée, et, à un moment donné, l'aviateur a été forcé d'atterrir a cause de la violence du vent.

NOTRE COMMERCE

Le commerce du Canada, durant le mois d'avril, a augmenté de 18 pour cent sur le commerce du mois correspondant de l'année dernière.

Les chiffres sont comme suit: avril 1912, $59,284,480; avril 1913, $70,505,160.

L'exportation des produits domestiques canadiens a augmenté de 60 pour cent. Au mois d'avril 1912 nos exportations furent de $13,676,969; au mois d'avril dernier, elles se sont élevées à $22,016,880. Les produits agricoles ont presque doublé, tandis que les produits manufacturés ont été de $3,478,598, contre $2,601,537 pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Le Canada marche résolument dans la voie du progrès et du développement.

La Patrie

Etrange parenté

De l'"*Eclair*" cette amusante anecdote:

Les vandevillistes ont embrouillé à plaisir les situations susceptibles de naître du mariage ou de plusieurs mariages. Ils nous ont habitués à des surprises, à des bizarreries qui, pourtant, sont bien pâles à côté de la réalité.

Un petit incident vient d'égayer le tribunal de Styrie et les juges ont dû croire qu'ils assistaient à un vaudeville.

Le président venaient de demander à un témoin s'il avait des frères.

—J'en ai un, répondit le témoin, mais il est mort il y a 140 ans.

Les juges se fâchèrent, croyant qu'on se moquait d'eux.

Plus calme, le président demanda des explications au témoin et apprit que celui-ci était né d'un second mariage.

Son père avait épousé sa première femme en 1769 à l'âge de 19 ans. L'année suivante les nouveaux mariés eurent un fils qui ne vécut que quelques mois; il fut suivi de près dans la tombe par sa mère.

Le père du témoin se remaria en 1820. Il avait alors soixante-dix ans. Et c'est de ce mariage que naquit le témoin qui tant intrigua le tribunal styrien.

Ce témoin, lors de l'incident dont nous parlons, avait quatre-vingt neuf ans et il y avait bien réellement cent quarante ans que son frère était mort.

Les impressions du jeune prince

LE PRINCE ALBERT SE DECLARE ENCHANTE DU CANADA.

Toronto.—"Je n'ai pas vu tout le Canada, mais je puis dire que c'est un très beau pays".

Telle a été l'exclamation du prince Albert, à son arrivée des chutes Niagara.

"Les chutes Niagara, dit-il sont un endroit charmant et et j'aime beaucoup le pittorresque des deux rives. J'aimerais à voir plus de Canada et j'espère pouvoir revenir. Plusieurs de mes compagnons s'intéressent beaucoup au Canada et me disent qu'ils sont anxieux de voir tout ce beau pays. Il n'y a qu'une chose que je n'ai pas aimée: ce sont les efforts qu'on a fait pour prendre mon portrait. Si je me tournais à droite, j'apercevais nombre de personnes munies de cameras. Chaque fois que je tentais de les esquiver, je les apercevais dans une autre direction.

Soumissions

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et marquées sur l'enveloppe "Soumissions pour maison d'école et l'hôpital à Norway-House, seront reçues jusqu'à midi, Mercredi le 2 Juillet 1913, pour la construction d'une école et d'un hôpital à Norway House, Manitoba. Toutes soumissions devront être pour les deux bâtisses.

Les plans et les devis peuvent être vus au bureau des Sauvages à Winnipeg, au bureau de l'Agent des Indiens à Portage-la-Prairie, au bureau des terres du Dominion, Brandon, et aux bureaux de postes à Kenora et Stonewall.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté, fait sur une banque à chartre, pour un montant égal à 10 p.c. de la soumission; ce cheque devra être fait payable à l'ordre du soussigné et sera confisqué si la personne ou les personnes soumissionnant, déclinent sur demande de signer le contrat. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera renvoyé.

La plus basse ou aucune soumission ne sera necessairement acceptée

Toute insertion non autorisée de cette annonce dans aucun journal ne sera pas payée.

J. D. McLEAN,
Asst-député et sécrétaire du Département des Affaires des Sauvages.
Ottawa, 20 Mai 1913.
31-33

Soumissions

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et marquées sur l'enveloppe "Soumissions pour maison d'école et de l'hôpital du Pas" seront reçues jusqu'à midi le 2 juillet 1913, pour la construction d'une école pour les pensionnaires et d'un hôpital sur la réserve du Pas, sur la rivière Saskatchewan environ cinq milles de la ville du Pas, Manitoba. Pour plus amples informations pour l'endroit, etc., on pourra s'adresser à M. W. R. Taylor, agent des sauvages au Pas, Man. Toutes soumissions devront être pour les deux bâtisses.

On peut examiner les plans et devis au bureau de l'agent des sauvages, à Winnipeg; au bureau de l'agent des sauvages au Pas, au bureau de l'inspecteur des sauvages à Prince-Albert, aux bureaux de l'agent des terres à Brandon et Dauphin, aux bureaux de postes à Duck Lake, Battleford et Stonewall.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un cheque, accepté, fait sur une banque à Charte, pour un montant égal à 10 p. c. du montant de la soumission; ce chèque devra être fait payable à l'ordre du soussigné et sera confisqué si la personne ou les personnes soumissionnant, déclinent sur demande de signer leur contrat. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera renvoyé.

La plus basse ou aucune soumission ne sera necessairement acceptée.

Toute insertion non-autorisée de cette annonce dans aucun journal ne sera pas payée

J. D. McLEAN,
Asst-député et sécrétaire du Département des Affaires Sauvages.
Ottawa 20 Mai 1913.
31-33

Province de Manitoba

Soumissions

Des soumissions cachetées et marquées "Tender for Piggeries" seront reçues par le soussigné jusqu'à midi, vendredi 20 Juin 1913, pour la construction d'une bâtisse pour les pourceaux ou Collège Agricole, à St. Vital.

Les plans et devis ainsi que les formules de soumission peuvent être obtenus au bureau de l'Architecte Provincial, No. 261 rue Fort, Winnipeg.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant de 5 par cent du montent égal à la soumission et le dit chèque sera confisqué par le gouvernement du Manitoba, si le contracteur refuse de signer un contrat ou néglige de terminer son contrat.

La plus basse ni aucune autre soumission ne sera nécessairement acceptée.

G. R. COLDWELL,
Ministre des Travaux Publics pro-tem.
Winnipeg, 6 Juin 1913.—32-33.

L'Acte des Arpentages des Terres du Dominion

En conformité avec les dispositions de la Section 58 de l'Acte des Arpentages des Terres du Dominion, avis est par les présentes donné que le Ministre de l'Intérieur a reçu une pétition de propriétaires de terres ou de personnes tenant terres comme homestead dans le Township vingt et un, rang trois à l'ouest du Méridien Principal telle pétition représentant que les jalons de l'arpentage original du dit township ont disparu et demandant un nouvel arpentage.

Toute personne qui prétendrait connaître la position de un ou de plusieurs des jalons d'arpentages des terres qui doivent être ré-arpentées ou qui serait en possession de renseignements de nature à faire retrouver la position de ces jalons est priée par les présentes d'en donner avis, par lettres enrégistrées au ministre de l'Intérieur le ou avant le 24 juillet 1913.

(Signé)
E. DEVILLE
Arpenteur Général des Terres du Dominion,
Ottawa, Ontario.
29 Mai 1913.
32-35.

Mgr Emard a Malte

Du *Catholic Register*: —Mgr Emard l'éloquent évêque de Valleyfield, a produit, à Malte, une vive impression sur la multitude. Il a eu l'insigne honneur de répondre, au nom des visiteurs, à la bienvenue des Maltais, et il s'est admirablement acquitté de sa tâche. "Comme vous", a t-il dit, "je suis sujet britannique; un pape maltais a nommé le premier évêque du Canada, il existe donc entre nous certains liens de parenté La population de votre île est trop dense, pourquoi n'en enverriez-vous pas le surplus dans notre nord-ouest canadien pour y vivre sous le même drapeau, dans un pays qui vous offrirait sa protection et où vous arriveriez à une aisance facile" Il n'est pas surprenant qu'il ait été acclamé par les Maltais.

Bonnes initiatives

L'Honorable M. Lawrence, ministre de l'Agriculture dans le gouvernement du Manitoba, est de retour de son voyage en Angleterre. Il déclare que l'immigration des colons de la Grande-Bretagne dans notre province sera, cette année, plus considérable que jamais.

Durant un bref séjour qu'il a fait à Ottawa, M. Lawrence s'est occupé de plusieurs questions agricolesl nous intéressant au plus haut point. Il a eu plusieurs conférence avec M. Martin-Burrell.

Il a aussi obtenu de l'Honorable M. Hazen, ministre des Pêcheries, la promesse que l'on procéderait sans retard au repeuplement des lacs de notre province. On sait que depuis plusieurs années, non seulement le lac Winnipeg, mais le lac Manitoba et les autres lac d'importance ont été l'objet d'une pêche acharnée. Il en est résulté une grande rareté de poissons. Le ministre de l'agriculture a donc été bien avisé en s'occupant de cette question à Ottawa. Dès le printemps prochain on prendra des mesures pour repeupler de poissons variés les lacs de la province. Les premiers travaux seront faits dans les lacs du Manitoba sud.

Les lois de l'Immigration

Au commencement de la présente année, le besoin de main-d'œuvre induisit le gouvernement à relâcher les règlements concernant l'entrée en ce pays des ouvriers, en ne les obligeant pas à posséder la somme règlementaire de $25.

Vu la tension actuelle du marché monétaire et ses conséquences possibles sur le développement industriel de ce pays, l'hon. M Crothers, ministre du Travail, est d'avis que le relâchement des qualifications nécessaires à ceux qui veulent entrer en ce pays n'est plus justifiable, d'autant plus que l'immigration augmente sans cesse. Des instructions à cet effet ont été envoyées aux officiers du département de l'immigration. Dorénavant, tous les émigrants arrivant en ce pays le ou après le premier juillet devront avoir en leur possession la somme règlementaire de $25.

Les garçons de ferme et les servantes, qui sont en grande demande par tout le pays, ne sont pas tenus, à leur arrivée, d'avoir la somme spécifiée.

Province de Manitoba

Soumissions

Des soumissions cachetées et marquées "Tender for Electric Wiring" seront reçues par le soussigné jusqu'à midi lundi le 23 juin 1913, pour le posage des fils électriques dans la nouvelle bâtisse du Palais de Justice, à Winnipeg.

Les plans et devis ainsi que les formules de soumission peuvent être obtenus au bureau de l'Architecte Provincial, No. 261 rue Fort, Winnipeg.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant de 5 par cent du montant égal à la soumission et le dit chèque sera confisqué par le gouvernement du Manitoba, si le contracteur refuse de un contract ou néglige de terminer son contrat.

La plus basse ni aucune autre soumission ne sera nécessairement acceptée.

G. R. COLDWELL,
Ministre des Travaux Publids pro-tem.
Winnipeg, 6 juin 1913—32-33.

Province de Manitoba

Soumissions

Des soumissions cachetées et marqués "Tender for Plumbing, Heating and Ventilating" seront reçues par le soussigné jusqu'à midi, lundi le 23 juin 1913, pour un système de plomberie, chauffage et de ventilation au nouveau Palais de Justice, à Winnipeg.

Les plans et devis ainsi que les formules de soumission peuvent être obtenus au bureau de l'Architecte Provincial, No, 261 rue Fort, Winnipeg.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant de 5 par cent du montant égal à la soumission et le dit chèque sera confisqué par le gouvernement du Manitoba, si le contracteur refuse de signer un contrat ou néglige de terminer son contrat.

La plus basse ni aucune autre soumission ne sera nécessairement acceptée.

G. R. COLDWELL,
Ministre des Travaux Publics pro-tem.
Winnipeg, 6 Juin 1913.—32-33.

Province de Manitoba

Soumissions

Des soumissions cachetées et marquées "Tenders for New Parliament Building" seront reçues par le soussigné jusqu'à midi, mercredi le 2 Juillet, pour la construction de la nouvelle bâtisse du Parlement à Winnipeg, la bâtisse devra être prête pour occupation le ou avant le 1er jour de Mai 1917.

Les plans et devis ainsi que les formules de soumission peuvent être obtenus au bureau de l'Architecte Provincial No. 261 rue Fort.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque accepté au montant de la soumission, le dit chèque sera confisqué par le gouvernement du Manitoba, si le contracteur refuse de signer un contrat ou néglige de terminer son contract.

La plus basse ni aucune autre soumission ne sera necessairement acceptée.

G.R. COLDWELL,
Ministre des Travaux Publics pro-teur.
Winnipeg, 26 Mai 1913.

Province de Manitoba

Soumissions

Des soumissions seront reçues par le soussigné, jusqu'à midi, jeudi, le 19 juin 1913, pour l'achat et l'enlèvement de la pierre, et une bâtisse en bois, connue comme "Maisons des Jardiniers et Serre" sur le terrain des quartiers des Officiers aux Casernes du Fort Osborne. Tous les matériaux devront être enlevés avant-midi, samedi, le 12 juillet prochain 1913.

La plus basse ni aucune autre soumission ne sera necessairement acceptée.

G. R. COLDWELL,
Ministre des Travaux Publics.
Winnipeg 11 Juin 1913.
31-33

MANITOBA

Plus le temps avance, plus les émigrants étudient les ressources de notre province.

La chose est attestée par les rapports du Département de l'Agriculture et de l'Immigration de la province et par les statistiques du Département de l'Intérieur du Gouvernement du Canada.

Les compagnies de chemins de fer annoncent l'arrivée prochaine de beaucoup de nouveaux colons qui s'empareront de la terre inoccupée le long de leurs lignes.

Les faits sont que les avantages du Manitoba sont de plus en plus reconnus.

Ses terres splendides, ses chemins de fer nombreux, sa proximité des meilleurs marchés, ses avantages au point de vue de l'éducation, ses moyens de transport faciles sont des attraits pour beaucoup de colons chaque année.

Et quand l'industrie agricole est prospère, les autres industries grandissent et prospèrent aussi.

Ecrivez à vos amis et dites leur de venir s'établir dans le

MANITOBA

Pour plus amples renseignements écrire à

Jos. BURKE, Bâtisse du Bureau Industriel, coin des rues Water et Main, Winnipeg, Man.

Jos. HARTNEY, 77 Rue York, Toronto, Ont.

J. F. TENNANT, Gretna, Man.

W. W. UNSWORTH, Emerson, Man.

A. BEDFORD, député ministre de l'Agriculture, Winnipeg, Man.

Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

Devoir—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'ou moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la preemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre. Devoir—Devra résider six mois chaque année au cour de six ans à partir a partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir a préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

Devoir—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Chez Nous et Autour de Nous

—Jolie comédie hier au soir au collège. Félicitations aux jeunes acteurs.

—Madame H. Hamilton, mère de Mme. S. N. Jean, est partie samedi pour Montréal après avoir passé quelques mois au milieu de nous.

—La fanfare de la Cité de St-Boniface a offert ses services à la Société de Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface, pour la journée du 24 du courant.

—Il y a eu dimanche bénédiction, par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, de la pierre angulaire de la nouvelle église de St-Edouard, à Winnipeg.

—PERDU—Une chaine de loquet avec un petit coeur en or, sur la l'avenue Provencher. Une récompense sera payée à la personne qui les rapporteront à nos bureaux.

—Cette semaine au Théâtre Walker, Mr. John Mason joue dans "As a man think". Lundi soir Melle M. Adams donnera la première représentation de "Peter Plan."

—A. Vendre: Maisons et lots sur les rues Aulneau, St-Jean Baptiste, Notre-Dame, Victoria et LaVérandrye. Termes faciles. S'adresser à Auguste Gay,114½ Aulneau. St. Boniface.

—Lot à bâtir:—Lots 21 et 22 rue La Rivière, près Des Meurons. Eau, égoûts, etc. 80 x 100 $32,00.00 du pied. $800. comptant; balance facile. Buffet, Bonin et Cie., 333 Main St. Wpg.

—M. le professeur Paul Salé est parti dimanche soir pour un voyage en France et en Belgique. Avant son départ la Fanfare LaVérendrye, dont il est le directeur, est allé le sérénader chez lui et plus tard elle l'accompagna jusqu'à la gare. Bon voyage à M. Salé.

—Nous demandons des terrains vacants dans toutes les parties de St-Boniface, Norwood et St.Vital ainsi que des maisons. Nous vous promettons une vente rapide si les prix et conditions sont raisonnables. 59 Provencher Ave. Phone Main 3479. Bonin, Dufault et Dubois.

—Robert H. Boag, un employé de chez Eaton, s'est noyé jeudi soir en se baignant dans la rivière Rouge, un demi mille plus bas que la bâtisse du Winnipeg Canoe Club. Son compagnon, C.P. Baylis, ne sachant pas nager, l'a vu se noyer sans pouvoir lui porter secours.

— Joseph Madon, docteur en droit de la Faculté d'Aix-Marseille, représentant officiellement la Compagnie "FRANCO-CANADIAN IMVESTMENTS LIMITED" est parti samedi dernier pour la France afin de s'occuper du placement des obligations de cette Compagnie.

— M. J. E. Ritchot, marchand de Bois de Chauffage de toutesortes, charbon dur ou mou Adresse, No 53 rue Aubert St-Boniface. Bois scié et fendu. Livraison sous le plus court délai. Satisfaction garantie. Téléphone Main 2197.—Mme Ritchot réparera les fourrures à des prix satisfaisants.

— MM. Degagné et Couture nous prient d'annoncer qu'ils ont des automobiles de 5 et 7 passagers à louer à toutes heures du jour et de la nuit et garantissent satisfaction à des prix modérés. Bureau coin des avenue Provencher et Taché. Téléphones: Résidences: 4410 ou 15-37, Main; Bureau: 1986, Main.

—Lu dans le *Free Press* de vendredi: "On construit actuellement un bateau à vapeur sur le bord de la rivière Rouge à Saint-Boniface. Cette construction se fait près du pont du C. N. R. par la Coast Lumber Co On dit que c'est la première fois qu'un bateau à vapeur est construit à Saint-Boniface." Note: Le "Winnitoba", on se le rappelle, a aussi été construit à Saint-Boniface.

—Comme l'aqueduc de Winnipeg ne peut suffire à tous les besoins en ce moment, le Conseil de Ville de Saint-Boniface vien d'offrir secours aux échevins de Winnipeg. L'aqueduc de Saint-Boniface donne plus d'eau que n'en réclame la consommation, et nous pouvons fournir à nos voisins environ deux milllons de gallons d'eau par jour. L'année dernière la ville de Winnipeg nous a assistés de la même manière, pendant que nous faisions des réparages à notre aqueduc. Nous croyons

La Fanfare La Vérendrye

Le concert que la fanfare La-Vérendrye nous a donné le 12 juin, dans la magnifique salle de la Maison Vicariale des R.R. S.S. Grises a réuni un auditoire nombreux et très attentif. Monseigneur Dugas, le Rév. Père Dandurand, O.M.I., M. l'abbé Béliveau, M. l'abbé de Munter M. l'abbé Prud'homme, M. l'abbé Lamy, M. Frank Lavoie, président du club, occupaient des places d'honneur.

Nous avons publié, il y a quelques jours, le programme de cette soirée. La Fanfare LaVérendrye a joué tous ses numéros avec un brio et une précision remarquables. Ajoutons que les musiciens savent nuancer leur morceaux, et vous aurez une idée de ces quarante musiciens dirigés par le professeur Salé. A certains moments l'ensemble a eu des claironnées triomphales Le dernier morceau, d'Eugène Arnould, a littéralement soulevé l'auditoire.

Notons parmi les artistes qui ont prêté leurs concours: M. M. John Kane, William Moore, chantres; M. G. Pelletier, violoniste, et surtout le choeur qui a rendu le Lucia de Lamermoore. Ce choeur était appuyé par un orchestre et il a été longuement applaudi. Ses solistes étaient madame J. Rochon, mademoiselle L. Gagnon, M. M. J. A. Ferland, A.G.. Pétrin, E. M. Beaudry, J.H. Clément. Comme toujours les dames ont apporté à la fête une note de poésie; et il faisait plaisir entendre leurs voix plus légères unies au voix vigoureuses des hommes.

M. le professeur Salé, qui est parti dimanche pour un voyage de vacances en Europe, peut être fier du résultat de son travail. Les musiciens se proposent, du reste, de travailler consciencieusement pendant son absence sous la direction de M. Duveyjonck.

A l'issue de la séance, le dévoué président de la fanfare, M. J. H. Clément a remercié, au moyen de quelques paroles bien apprpriées, l'auditoire pour l'intérêt qu'il avait pris à la séance. Et il a promis à la population de notre ville que cette bienveillance serait récompensée par un redoublement d'efforts.

---

que c'est l'intention de notre Conseil de rendre ce service gratuitement. C'est ainsi que Winnipeg nous avait traités l'an dernier.

—M. et Mme Voyer, et leur famille, d'Edmonton, sont passés ici la semaine dernière en route pour un voyage de quelques mois dans la province de Québec.

—La fanfare de la "Cité de Saint-Boniface," conduite par son directeur, M. Pirotton, a fait de la musique, dimanche soir, dans le jardin de M. Paul Desmet. M. Desmet est le plus vieux membre de la fanfare et avant de lui permettre de se retirer, la fanfare a voulu lui donner cette marque d'estime.

—Nous avons à vendre sur la rue Prosper, à deux pas du coin des rues Marion et Archibald, des maisons bien finies, sur terrains clôturés, prix $3.3000 Pour plus amples renseignements, adressez-vous à la "Modern Construction and Investment Ltd. 814 Edifice Sterling Bank, Winnipeg. Téléphone Main 3499.

—MM. Sevey et Fils ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont acheté l'établissement d'épiceries de M. L. J. Collin 17 avenue Provencher et invitent le public à venir leur rendre une visite. Nos marchandises sont de première qualité et nos prix des plus bas. Sevey & Fils Epiciers 17 Ave Provencher. Phone Main. 4966.

— Les élèves de Milan Sokoloff ont donné un concert dans le Trinity Hall mercredi dernier. Parmi les artistes de Saint Bonice qui figuraient au programme, mentionnons Mademoiselle E. Couture, pianiste et Mademoiselle M Barrack, violoniste. Un grand nombre de personnes de Saint-Boniface assistaient à cet intéressant concert. Melle Couture s'est révélée pianiste accomplie et les artistes lui prédisent de grands succès.

Chronique de la Province

STE-ANNE DES CHENES.

Une grande fête a mis le couvent de Ste-Anne en liesse ces jours derniers. Cet entrain et cette joie qu'on voyait rayonner sur tous les fronts des élèves de ce beau pensionnat étaient dus à la vive reconnaissance que témoignaient les élèves à Monseigneur l'Archevêque de Saint-Boniface. Sa Grandeur, dans sa bonté toute paternelle, a bien voulu faire une visite aux élèves du Couvent de St-Anne avant leur départ pour les vacances, et donner le Sacrement de Confirmation à seize des plus jeunes pensionnaires. Une magnifique adresse a été lue à Sa Grandeur par Mlle Fabiola Dubois. Cette jeune fille a exprimé avec une parole claire et nette les vœux et la gratitude des élèves à leur Premier Pasteur. Monseigneur parla longuement aux élèves avec toute l'éloquence que nous lui connaissons. Sa Grandeur était accompagnée du toujours bon et dévoué curé, M. l'abbé W.L. Jubinville, de M. le curé Ls de G. Bélanger, de M. l'abbé Brodeur et du digne vicaire de Ste-Anne, M. l'abbé J. A. Chevalier.

Revue de la Session federale

L'Événement

A tous les points de vues, les citoyens qui ont le respect de leur pays et d'eux-mêmes regretteront avec nous les excès de ce parti. Notre réputation ne peut manquer d'en souffrir à l'étranger et nous en souffrirons nous-mêmes ici jusque dans notre avancement matériel. L'action du sénat, en rejetant le bill du secours naval, en dépit des demandes pressantes de l'amirauté, est un abus regrettable; le nouveau rejet du bill pour l'encouragement de la bonne voirie rurale est un coup porté à un mouvement nécessaire et patriotique.

L'Urgence existait. Le premier lord de l'amirauté, M. Churchill nous l'avait clairement expliqué; l'Angleterre avait besoin des trois navires de guerre canadiens pour les placer en 1915 à un point stratégique important à l'entrée de la Méditerranée. L'urgence existe encore, à tel point que la mère-patrie avec le regret de voir que le Canada, par la faute du sénat, ne peut répondre à son appel, s'empresse de construire elle-même, et à ses frais, les dreadnoughts qu'il était de notre devoir de lui donner.

En effet, une dépêche de source semi-officielle nous annonce aujourd'hui que, sans attendre à l'an prochain comme on l'avait d'abord cru, l'amirauté fera mettre immédiatement en chantier les trois navires nécessaires pour former le nucleus de cette escadre volante impériale dont la base sera au pied du Gibraltar, point central d'ou elle pourra, dans le plus bref délai possible, se porter sur les points principaux de la carte stratégique de l'amirauté.

Cette action de l'Angleterre, action évidemment nécessaire, n'en causera pas moins des regrets sincères chez tous ceux qui désiraient la solution heureuse de la question de notre contribution à la défense générale. Le projet de M. Borden était éminemment pratique et donnait satisfaction au pays et à l'Amirauté Le coup que lui a porté le sénat blesse, non le gouvernement mais le peuple loyal qui ne peut se désintéresser d'un problème dont dépend le salut de la mère-patrie et de toutes ses colonies.

Le rejet par la chambre haute du projet de loi pour l'amélioration de la voirie rurale dans toutes les provinces canadiennes nous atteint plus directement et nous frappe dans nos intérêts matériels. C'est la deuxième fois que le sénat rejette cette mesure demandée et opportune. C'est une injustice que ressentiront plus vivement les classes rurales, les plus intéressantes de toutes les classes sociales.

DECES

Nous avons le regret d'enrégistrer le décès de Madame Caron, épouse de M. Alfred Caron, de Saint-Charles.

Madame Caron est pieusement décédée le vendredi, le 13 juin, 1913, à sept heures du matin, à l'âge de soixante-deux ans, dix mois et dix jours.

Les funérailles ont eu lieu lieu lundi, le 16 juin, à neuf heures et demie du matin à l'église paroissiale.

Nous offrons nos vives sympathies à M. Caron et à la famille.

Cité de St. Boniface

AVIS

Avis est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de Saint-Boniface a l'intention de faire et construire, et fera et construira les travaux ci-dessous énumérés comme améliorations locales payables par taxes spéciales (à moins d'en être empêché dans chaque cas respectif, par une pétition telle que ci-après mentionnee.

Dans les cas respectifs où telles améliorations locales seront exécutées, la Cité émettra des débentures spéciales pour un montant egalant le coût de l'ouvrage, et cotisera et prélevera annuellement une taxe uniforme de frontage (sur les propriétés faisant front sur le côté de la rue ou partie de rue où l'ouvrage sera fait) suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette dans l'espace de temps mentionné dans la liste ci-dessous, l'intérêt étant calculé sur la dette à un taux n'exédant pas cinq pour cent par an et à un par an de moins que ce taux sur le placement du fonds d'amortissement.

Et à moins que dans un mois de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée dans chaque cas respectif, représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété ne petitionnent le Conseil à l'encontre de ces ouvrages et de la cotisation requise pour en payer le coût, la Cité de Saint Boniface pourra sans autre avis, procéder à faire exécuter ceux des dits travaux contre lesquels aucune pétition telle que ci dessus mentionnée n'aura été présentée, et à prélever les taxes spéciales de frontage tel que mentionné ci-haut.

Les ouvrages proposés et les rues ou parties de rues sur lesquelles ils seront faits, et la période d'années durant laquelle la cotisation spéciale sera prélevée et à l'expiration de laquelle les debentures émisés pour en payer le coût seront payables sont, respectivement, comme suit:

PERIODE DE SEPT ANS.

Un trotoir en bois de cinq pieds quatre pouces de largeur sur le côté ouest de la rue Ritchot, de la rue Hamel à la rue Victoria. Coût approximotif........ $805.76,

Un trotoir en bois de cinq pieds quatre pouces de largeur sur le côté nord de la rue Eugénie à partir du trotoir actuel jusqu'à l'avenue Oak. Coût approzimatif,... .... $266.00

PERIODE DE VINGT ANS.

Un trotoir granolitique de six pieds de largeur sur le côté est de la rue Champlain, de la rue Dubuc à l'avenue Oak. Coût approximatif $442,00,

Un trottoir gronolitique de six pieds de largeur sur le côte sud de la rue Eugenie, de l'avenue Taché à la rue St Joseph. Coût approximatif $968,00

Un trottoir granolitique de six pieds de largeur sur le côté nord de la rue Eugenie, de l'avenue Taché à la rue St-Joseph, Coût approximatif $968 00,

Un trottoir granolitique de six pieds de largeur sur le côté est de la rue Langevin, de la rue Dubuc à l'avenue Niverville. Coût approximatif ..... $1,029.00.

Par ordre
J. B. COTE
Greffier

St.Boniface, Man., le 15 juin, 1913.

Vente à l'encan

D'après et en vertu d'un certain arrangement écrit et inscrit le 2 Septembre, 1912, entre H.A. Bonniteau et la Compagnie Américaine "Abel Engine and Thresher Limitee," et assigné par eux à la Compagnie M. Rumely.

La dite Compagnie M. Rumely offrira à vendre **Lundi le 30 de Juin 1913**, à dix heures au matin à leur magasin, coin de l'avenue Dufferin et de la rue Sinclair dans la ville de Winnipeg, les machineries ci-mentionnées:—

Une Locomotive Américaine Abel de traction, No. 2215.

Un Séparateur de Combinaison Torontonien 36 par 60 No. 2726

Un Appareil d'Alimentation Américain Abel No. 943.

Une Machine Américaine à ramasser le foin etc., (Stacker) No. 1076.

Une machine perfectiónné à niveler la terrain. No. 92641.

La machine à vapeur ci-haut mentionnée est actuellement à trois milles au nord de La Salle, et le séparateur est sur le lot de H. A. Bonniteau et seront vendus selon leur valeur et où ils se trouvent.

TERMES COMPTANTS

La Comrany M. Rumely se réserve le droit de d'ordonner la vente.

Pour plus d'informations s'adresser à la

M. RUMELY COMPANY
HILSON'S LIMITED,
Vendeurs à l'encan

AVIS

Avis est donné que de cette date je ne serai aucunement responsable des dettes faites par mon épouse, Malonia Pelletier qui a déserté mon toit conjugal.

Daté à Saint Boniface, Manitoba.
Ce 17 Juin 1913.

ULDERIC PELLETIER.